

Le Mot du Maire

La dernière réunion de l'année des membres du Conseil municipal s'est tenue le 21 décembre dernier, avec seulement deux points à l'ordre du jour.



La première délibération prise, concernait les modalités de rémunération des deux agents embauchés pour le recensement de la population de Verquières.

Ces deux personnes – Mlle Nathalie DEBENEDETTI et M. Yoann ROGIER - seront rémunérées au formulaire rempli, soit 1,72 € par bulletin individuel, 1,13 € par bulletin de logement et 1 € par dossier d'adresses collectives. De plus, elles percevront 40 € pour chacune des deux séances de formation prévues à cet effet.

Ce recensement aura lieu du 21 janvier au 26 février prochains et concernera l'ensemble des habitants de la commune. Les deux agents recenseurs, qui sont soumis au respect de confidentialité (secret professionnel), seront munis d'une carte officielle avec leur photographie. Leur rôle sera de vous remettre des imprimés à remplir par vos soins, puis de récupérer ces questionnaires.

D'ores et déjà, je vous demande de réserver le meilleur accueil à ces deux jeunes gens qui vous proposeront, très prochainement, un rendez-vous afin de remplir au mieux leur mission. La loi rendant obligatoire votre réponse à cette enquête, votre participation est essentielle.

Pour mémoire, le dernier recensement ayant eu lieu, à Verquières, en 2011, avait donné une population totale de 815 habitants.

Par la suite, nous avons décidé de dissoudre notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Cette décision est une conséquence de la loi *Notre*, supprimant l'obligation, pour les communes de moins de 1500 habitants, de disposer d'un CCAS.

Dorénavant, c'est la commune qui exercera directement les compétences précédemment dévolues au CCAS. En revanche, afin de continuer de travailler en concertation avec des représentants de la population, nous avons décidé de créer une commission extra-municipale, composée des membres actuels du bureau du CCAS.

Avant de conclure, permettez-moi de vous rappeler que le ramassage des déchets verts est interrompu durant l'hiver et reprendra courant mars 2016. D'ici là, chacun peut se rendre à la déchetterie intercommunale d'Eyragues.

Ainsi s'achève l'année 2015, que je vous souhaite de terminer au mieux.

Vous êtes, toutes et tous, conviés, le dimanche 17 janvier prochain, à 11h, dans notre salle polyvalente, à la traditionnelle cérémonie des vœux du maire à la population, afin de partager ensemble un véritable moment de convivialité.

Dans cette attente, recevez tous mes vœux de santé, bonheur et prospérité pour l'année 2016, pour vous et tous ceux qui vous sont chers !

Verquières, le 27 décembre 2015